Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260306-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	13
Date de la convocation		
27 février 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze mars, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Bernard TRUBUILT, Maire.

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Christophe LE DANTEC (Adjoints), Alain JOUAN, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Jean-Yves JEGO, Solen LE NEPVOU de CARFORT.

Absences : Marguerite GUYOMARD (pouvoir à Eléonore KOGLER), Martine TRUBUILT (pouvoir à Bernard TRUBUILT), Pierre-Yves MAHÉ, Christophe POPIOL, Lucie SAINTILLAN (pouvoir à Jean-Yves JEGO).

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

2026/03/06

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, et L. 2311-1 à L. 2342-2 ;

Monsieur le Maire présente le contenu du budget primitif du budget principal – année 2026 qui s'élève à **5 625 385,56 €** et s'organise comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260306-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE		BP 2026
011	Charges à caractère général	655 700,00 €
012	Charges de personnel	856 000,00 €
014	Atténuations de produits	6 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	165 650,00 €
66	Charges financières	5 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
68	Dotation aux provisions	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre transf. entre sections	28 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	317 392,75 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 038 242,75 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
CHAPITRE		BP 2026
013	Attenuations de charges	20 000,00 €
70	Produits des services du domaine	79 200,00 €
731	Fiscalité locale	225 000,00 €
73	Impôts et taxes	610 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	522 042,75 €
75	Autres produits de gestion courante	86 384,75 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre transf. entre sections	- €
002	Excédent antérieur reporté	493 615,25 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 038 242,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE		BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	37 760,00 €
204	Subventions d'équipement versées	117 402,45 €
21	Immobilisation corporelles	484 808,11 €
23	Immobilisations en cours	2 744 910,04 €
26	Participations	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	67 500,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	117 487,95 €
040	Opérations d'ordre transf. entre sections	- €
041	Opérations patrimoniales	17 274,26 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 587 142,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
CHAPITRE		BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	629 284,95 €
13	Subventions d'investissement	528 607,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €
27	Autres immobilisations financières	15 076,60 €
040	Opérations d'ordre transf. entre sections	28 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	17 274,26 €
021	Virement de la section de fonctionnement	317 392,75 €
001	Excédent antérieur reporté	2 050 007,25 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 587 142,81 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260306-DE

Monsieur le Maire rappelle en outre que la nomenclature comptable M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

S'il est fait usage de cette disposition, Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus prochaine séance, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le budget primitif du budget principal qui sera voté par chapitre et propose la fixation du taux de fongibilité à 7,5 % pour chacune des deux sections.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 2 abstentions (Jean-Yves JEGO et Lucie SAINTILLAN) :

- **ADOPTE** le budget primitif du budget principal – année 2026 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote du budget primitif du budget principal ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260306-DE

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Eléonore KOGLER

Bernard TRUBUILT

Affiché en Mairie le 16/03/2026
Transmis en Préfecture le 17/03/2026